

REGLEMENT DE CONSULTATION

PRESTATION POUR EXECUTION DES TRANSPORTS DE CHIMIOETHERAPIES INJECTABLES

1 – Dossier à produire

Les candidats auront à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

- a) Une attestation sur l'honneur certifiant que le candidat a satisfait aux obligations fiscales et sociales au 31 décembre 2007.
- b) La déclaration du candidat (DC5 ou document libre),
- c) La liste du personnel qui sera mis à disposition au titre du marché,
- d) La description du ou des véhicules utilisés pour la prestation,
- e) Le dossier sur la démarche d'assurance qualité de l'entreprise.
- f) **Un acte d'engagement daté et signé** (DC8 ou document libre)
- g) L'offre de prix détaillée de la prestation,
- h) L'engagement sur le délai entre l'enlèvement et la livraison des colis,
- i) Une attestation d'assurance en cours de validité et notamment une attestation de responsabilité civile générale et indemnisation par colis transporté,
- j) Pour chaque sous-traitant ou co-traitant présenté, le candidat devra se référer à l'article 3 du C.C.P.

2 – Documents à produire par le candidat retenu

Le pouvoir adjudicateur informe le candidat retenu de sa décision favorable.

Dans l'hypothèse où le candidat retenu n'aurait pas remis l'ensemble des certificats fiscaux et sociaux mentionnés ci-dessous pour l'année 2007, la Direction des Marchés le sollicitera pour qu'il adresse :

- Soit la copie de « l'état annuel des certificats reçus » délivré par le Trésorier Payeur Général du département dans lequel il s'acquitte de ses obligations fiscales en matière d'impôts sur les sociétés, d'impôt sur le revenu ou de T.V.A. (modèle DC7).
- Soit les différents certificats attestant de la déclaration et du paiement des impôts et cotisations sociales (pour les impôts, liasse 3666 disponible auprès des services des impôts et des trésoreries ; pour les cotisations sociales, imprimé S 2 353 n° Cerfa 60.3955 délivré par les U.R.S.S.A.F.).

Les certificats fiscaux et sociaux devront attester de la régularité de la situation du candidat au 31 décembre 2007.

N.B. : pour les entreprises créées postérieurement au 31 décembre 2007, produire le récépissé de dépôt de déclaration auprès d'un Centre de formalités des entreprises, ou un extrait K-bis.

Le candidat mentionnera les coordonnées précises de la personne ressource à contacter, sur un document joint à l'attestation sur l'honneur afin d'obtenir les documents requis.

3 - Conditions d'envoi des offres

Les candidats transmettront leur offre accompagnée des documents demandés au paragraphe 1 sous pli cacheté portant le cachet ou le nom de l'entreprise et la mention :

**PROCEDURE ADAPTEE
Prestation pour l'exécution des transports de chimiothérapies
injectables
" NE PAS OUVRIR "**

Ce pli sera adressé au :

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NANTES
HOPITAL SAINT-JACQUES
POLE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE
Service Gestion Logistique
85 rue Saint-Jacques
44093 NANTES CEDEX 1.**

Il devra être :

- soit déposé**, contre récépissé, à l'adresse ci-dessus avant

Le vendredi 22 février 2008 à 16 heures, délai de rigueur,

- soit envoyé sous** pli recommandé avec avis de réception postal ou par tout autre moyen permettant d'assurer date certaine, et **parvenir** à l'adresse indiquée ci-dessus avant **ces mêmes date et heure limites**.

Les plis qui parviendraient après les date et heure limites ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

4 – Examen des offres

Les offres seront examinées en fonction des critères suivants :

- a) 60 % - Valeur Technique de l'offre appréciée en fonction des éléments suivants :
 - 40% : Délai entre l'enlèvement et la livraison des colis,
 - 35% : Démarche d'assurance qualité du candidat,
 - 25% : Moyens mis à la disposition de l'établissement pendant la durée d'exécution du marché.
- b) 40 % - Prix de la prestation.

5 – Information des candidats non retenus

Le CHU de Nantes informe les candidats non retenus de sa décision soit par voie électronique, soit par courrier.

Le candidat indiquera les coordonnées précises de la personne ressource à contacter, l'adresse e-mail du destinataire du courrier de rejet.

6 – Personne à contacter

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :

D'ordre Technique : Madame M. COURANT-MENANTEAU
Pharmacie
HOTEL-DIEU
Quai Moncusu
44093 NANTES CEDEX 1
Tel. 02.40.08.41.54 – Fax 02 40 08 46 39
E-mail : courant-menanteau@chu-nantes.fr

D'ordre Administratif : Monsieur NSIMBA
C.H.U. de Nantes
POLE TECHNIQUE ET LOGISTIQUE
Service Gestion Logistique
Hôpital Saint-Jacques
85 rue Saint-Jacques
44093 NANTES CEDEX 1
Tél. 02 40 84 65 48 –
E-mail : blaise.nsimba@chu-nantes.fr

:-::-:-:-:-:-